

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mil treize, et le douze du mois de septembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN - D. ANDREANI - I. BENIGNI - L. BICCHIERAY - D. BICCHIERAY - E. CECCALDI - JB. CECCALDI - A. FALCUCCI - J. EMMANUELLI - P. GUGLIELMACCI - P. GUIDONI - J. LUCIANI, représenté par ALBERTI Antoine- M. LUCIANI - F. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI - M. PARIGGI - JP. PINELLI - R. POIRON - A. SANTINI - JM. SEITE - F. SEVEON.

Absent(s) : MM. JP. ANSALDI - P. CECCALDI - MD CLAVEAU - E. MARCELLI - E. ORSINI - MT. PETRUCCI - E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : R. SANTELLI à G. BRUN - JM. TEALDI à F. MARCHETTI - I. TOMMASINI à R. POIRON.

Secrétaire : F. MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 32		
Présents 22	Absents 7	Procurations 3
VOTE PUBLIC		
Pour 22	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 05/09/2013

Date d'affichage :

OBJET :

PRIF des communes

PROGRAMME
COMPLEMENTAIRE
D'INSTALLATIONS NOUVELLES
D'HYDRANTS

Demande de subventions

Le Président rappelle aux conseillers les actions menées dans le cadre de la prévention contre l'incendie. Il y a lieu ce jour de modifier le plan de financement de ces investissements, arrêté par délibération précédente du 24 juillet 2012.

Les communes font part de demandes d'installations nouvelles de poteaux et bouches incendie dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Ainsi, de nouveaux hydrants sur le territoire de communes membres doivent être installés selon les prescriptions issues des Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt communaux. Certaines zones d'habitation en milieu urbain ou péri urbain ont une sécurité incendie insuffisante.

De fait, un marché à bons de commande a été lancé en fin d'année 2011 pour une durée d'un an reconductible deux fois. Les quantités minimales et maximales sont de 10 à 35 unités. Le titulaire de ce marché à procédure adaptée est l'entreprise Paul BEVERAGGI - BP 201- 20220 L'Ile Rousse.

Le Président propose de solliciter le Conseil Général de la Haute Corse pour le financement de ces équipements dans le cadre du contrat d'intervention intercommunale 2012/2014 formalisé le 2 avril 2012, dont l'avenant n°1 établit la participation du Département à hauteur de 30 % de la dépense pour un montant de subventions de 22 500 €, ventilé par 6 750 € en 2012 et 15 750 € 2013.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président.

SOLLICITE le Président du Conseil Général de la Haute Corse aux fins d'édition des arrêtés attributifs de subvention pour le programme d'installations nouvelles de poteaux et bouches incendie comme mentionné au contrat d'intervention intercommunale 2012/2014, avenant n°1.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Delibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

SOUS-PREFECTURE
CALVI
17 SEP. 2013
AR N°.....

Fait et délibéré, le 12 septembre 2013
Pour copie conforme
Le Président